



**Procès- verbal de séance 27 Septembre 2018**  
**(Convocation du 17 avril 2018)**

**Procès- verbal de séance 27 Septembre 2018**

**(Convocation du 21 Septembre 2018)**

Présents : Dominique Brocas, Pascal Faideau, Valérie Rioux,  
Vincent Martin, Philippe Plat, Bernard Caillon, Jacky Surreau, Jean-Claude Rocher et  
Patrice Demuth.

Représenté(e)s : Olivier Jennequin, Sophie Grégoire et Bernard Baudinière.

Mme Rosas secrétaire remplaçante de Mme Elise Boireau en arrêt maladie.

Secrétaire de séance : Vincent MARTIN.

Absente : Danielle Lavau (pouvoir envoyé à la mairie mais non reçu donc pas pris en  
compte).

Quorum atteint. Les votes portent sur 13 voix.

Documents fournis : • Ordre du jour et pouvoir vierge.

La séance est ouverte à 20h06.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04 Juillet 2018. Celui-ci est  
adopté par 13 voix.

**3.1: Délégué à la protection des données : désignation d'un nouveau titulaire**

M. Dominique Brocas rappelle la législation (25 mai 2018) en la matière et le rôle du  
délégué.

Une délibération avait été déjà prise pour confier la mission à l'Agence des  
Territoires. Cependant la Communauté urbaine de Grand Poitiers s'est octroyée,  
dans ses compétences, la mission de « délégué à la protection des données ».

Les communes adhérentes à GPCU profitent donc du service offert par GPCU pour  
exercer la mission sur leur territoire. Il a été admis par l'Agence des Territoires que  
l'accord conclu il y a quelques mois avec les communes adhérentes à GPCU

devenait caduc du fait du transfert de la compétence vers la Communauté Urbaine.

M. le Maire souligne qu'il faudra en faire de même avec le SIVOS de Liniers, Lavoux et la Chapelle Moulière.

M. le Maire demande si quelqu'un souhaite s'exprimer et propose cette mesure au vote : 12 voix pour et une abstention.

### **3.2: Conteneur destiné au SIVOS : émission d'un titre de paiement**

Achat d'un conteneur pour l'école pour le compte du SIVOS. Par souci de rapidité il a été acheté un conteneur qui a été livré dès le 02 septembre 2018. Il faut cependant émettre un titre de paiement pour rembourser la Mairie de Liniers.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.3: Aménagement des locaux du premier étage :**

Au dernier conseil, il a été étudié une proposition de la société SANITAS et suite à une rencontre avec la société sur le terrain, des difficultés de planning pour la réalisation des travaux d'ici à la fin de l'année se sont posées. De plus, les solutions techniques ne semblaient pas adaptées pour recevoir les étagères métalliques de rangement (900 kg max). Aussi il est confirmé de ne pas faire appel à la société SANITAS pour ce chantier. M. le maire se chargera d'annoncer cette décision au gérant de la société.

Un autre devis a été demandé à la SCOP de Bonnes et semble plus adapté aussi bien pour l'aspect technique que pour l'aspect timing au niveau de la réalisation du chantier. M. Demuth présente le projet technique, indique le coût total des travaux : environ 2929 euros (main d'oeuvre et matériel inclus).

Une question se pose sur l'épaisseur de l'OSB à utiliser pour le plancher. Après débat : aucune modification des données techniques.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

Reste à fixer la date d'intervention pour organiser le déménagement des meubles du premier étage et protéger le chantier par les agents techniques.

Pour le transfert des archives vers le nouveau local M. le Maire sollicitera GPCU et un archiviste pour voir ce qui doit être conservé.

Fin de chantier d'ici la fin de l'année.

D'autres travaux seront à réaliser : électricité, cloison, porte, radiateur, parquet flottant, faux plafond, luminaires, peintures et mobilier (environ 11 000 euros).

### **3.4: décision modificative 3**

Au début de l'année 2018 il y a eu une mauvaise évaluation des coûts en ce qui concerne les frais de personnel. À l'issue du paiement des salaires de Septembre 2018 il manque comptablement au chapitre 12 article 64.11 et 64.53 environ 12000 euros. Quelques éléments peuvent expliquer cette situation et devront être pris en compte pour le budget 2019.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.5: Décision modificative 4**

Ne connaissant pas les dates d'intervention pour la réalisation du parvis au moment de l'établissement du budget en mars 2018, la réalisation de l'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite n'avait pas été budgétée. Ce cheminement se fera sur un terrain propriété de la Commune et non pris en compte par GPCU.

Il faut donc prendre sur le chapitre Dépenses imprévues, rubrique investissement, 2500 euros pour financer ces travaux.

C'est la société DSTP qui les réalisera en même temps que ceux organisés avec GPCU pour l'aménagement du parvis, du parking église et du parking covoiturage de l'autre côté de la rue.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.6: Aménagement des abords du City stade**

Fin du goudronnage (emplacement de l'ancien panier de basket) par la société DSTP pour 4124 €.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.7 : Aménagement d'une allée PMR à l'église**

Voir décision modificative 4.

### **3.8 : Réparation du crépi salle des Linarois**

Le devis s'élève à environ 400 euros. La nécessité de cette réparation est consécutive à des dégradations sur la façade du bâtiment.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.9 : Abattage d'un arbre route de la Loge**

L'arbre est difficile à entretenir par les agents techniques (sur le domaine public et ramure débordant sur un domaine privé), les câbles électriques passent dedans et il pourrait être source de problèmes de sécurité publique.

Un devis de 680 euros est proposé par la société Lauren d'Eau Paysage pour l'abattage.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 10 pour, 1 contre et 2 abstentions.

### **3.10: Mise à disposition de la salle communale au profit du Comité d'animation**

M. Brocas ne participe pas au débat ni au vote (conjointe membre du bureau du Comité d'animation)

M. Baudinière ne participe pas au vote (conjointe membre du bureau du Comité d'animation)

M. Faideau Pascal indique que les associations doivent avoir l'accès aux salles pour leurs activités. Ils devront venir chercher la clé la veille du jour fixé pour l'animation.

M Faideau propose cette mesure au vote : 11 voix pour 2 ne participent pas au vote.

### **3.11: Tarifs communaux 2019**

Pas de changement à envisager en ce qui concerne les concessions au cimetière et au columbarium.

Pour le complexe des salles communales pas d'évolution à prévoir dans les prix.

La période d'hiver est fixée comme suit : 1 janvier 2019-05 mai 2019 et 13 octobre 2019 au 31 décembre 2019.

La période d'été est fixée comme suit : du 06 mai 2019 au 13 octobre 2019.

### **3.12: Aménagement aux abords du City stade (paysagé)**

Réfection du gazon autour de la plate-forme. Devis de l'entreprise Lauren d'Eau Paysage pour 893 mètres carré : 1 830 euros TTC.

Prévision de réalisation deuxième semaine d'Octobre à voir en fonction des conditions climatiques.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

### **3.13: Aménagement du cimetière**

Examen du devis de la société Lauren d'Eau Paysage : engazonnement (114 m<sup>2</sup>) de l'espace cinéraire - 233,7 €, plantation d'une haie autour de la croix - 840 €.

M. le Maire propose cette mesure au vote : 13 voix pour.

## **4. Questions diverses :**

4.1 : Dispositif de surveillance des salles communales :

M. le Maire rappelle le contexte (sacs poubelle éventrés par des chats devant la salle des Linarois, dégradations sur les murs, dégradations sur la salle, dégradations sur les gouttières etc...).

Une plainte a été déposée par la Commune via M. le Maire.

Il y a nécessité de sécuriser cet espace. Le débat est ouvert.

4.2 Compte-rendu de la semaine d'activité

Les dépenses sont conformes aux prévisions. Reste à faire un petit retour avec les enfants via un questionnaire.

4.3 Médailles d'honneur régionale, départementale et communale

Envoyer les dossiers des personnes à récompenser jusqu'au 15 octobre 2018.

4.4 10<sup>ème</sup> édition jour de la nuit

La commune de Liniers choisit de ne pas participer à la manifestation cette année.

4.5 Brigade mobile

Installation à Liniers chaque trimestre : prochaine date le dimanche 21 octobre 2018 de 14h00 à 17h00.

#### 4.6 : Autorisations d'urbanisme

La mairie a reçu une demande officielle de consultation des autorisations d'urbanisme par le GIR groupement d'intervention et de recherche.

#### 4.7 Recensement des locations saisonnière

Faire un nouveau point sur les locations (Airbnb).

#### 4.8 Compte-rendu de la conférence des Maires du 05/09/2018

#### 4.9 Interfaces passage à niveau

Point et interrogations sur la ligne de Jardres.

#### 4.10 Parking vélos près de l'abri bus rue des Linarois

Demandes de parents d'élèves. L'assistance est pour, à voir avec GPCU.

#### 4.11 Situation comptable au 25/09

#### 4.12 Dates des prochains Conseils 2018

31 Octobre, 28 Novembre, 19 Décembre.

Voeux 2019, le 11 Janvier à 18h 30 salle Sonia Delaunay

Fin de séance : 22h15.